



Statut auto-entrepreneur, compatibilité avec contrat de travail v

Par **FILLAUD**, le **21/01/2009** à **21:36**

bonjour , rnrnVRP pour un groupe industriel (vingt ans ancienneté) j'ai une clause sur mon contrat de travail : " le représentant s'engage à ne faire aucun travail pour son compte personnel , quel qu'en soit l'objet et à exercer sa profession d'une façon constante et exclusive tous les jours ouvrables " rnPuis je prendre le statut d'auto -entrepreneur , prendre une carte commerciale supplémentaire qui ne porte pas préjudice à mon employeur actuel ?rnrn Merci de votre aide , cordialement ,

Par **Visiteur**, le **22/01/2009** à **12:59**

bonjour,rnrnla réponse est dans la clause de votre contrat de travail !!!!!!!!!!!!!!!